

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Date de convocation 11 décembre 2024
Date d'affichage 11 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241220-CM2410-DEL7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 17 + 12 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX SEPT DECEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gerard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AVEC L'ENTREPRISE SARL DOITEAU

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Le Conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-6 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 3135-7 ;

Vu la convention de délégation du service public relative à la fourrière automobile, signée entre la commune de LA FERTE-BENARD et la SARL DOITEAU, en date du 10 février 2020 et son avenant n° 1 ;

Vu l'avis de la commission de délégation de service public en date du 12 novembre 2024 ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant la nécessité de prolonger la durée d'exécution du contrat, compte tenu de son échéance au 31 décembre 2024, des conditions de sa remise en concurrence et de l'impératif d'assurer la continuité du service public ;

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prolongation du contrat de délégation de service public de la fourrière automobile, pour une durée de six mois supplémentaires, par avenant n° 2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public de la fourrière automobile, avec la SARL DOITEAU, sise au lieudit Le Veaujuré à Cormes (72400).
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU